

PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE

SWM PROGRAMME

DROITS DES COMMUNAUTÉS ET GOUVERNANCE

Le SWM Programme collabore avec les communautés et les autorités de Madagascar afin de renforcer le cadre juridique national et les droits des communautés en vue d'améliorer la gestion communautaire durable de la faune sauvage.

©WCS/Ana Yi

Comment y parvenons-nous?

Mise à disposition de plus de 400 textes légaux liés à la faune sauvage répertoriés sur une plateforme juridique (Legal Hub) en ligne.



La collaboration avec le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) pour renforcer la gouvernance locale a permis de faire des recommandations pour la mise à jour de la loi GELOSE.



Appui à la gouvernance de huit communautés de base (COBA) et aux habitants de deux zones d'occupation contrôlée (ZOC) localisées à l'intérieur du Parc Naturel Makira, notamment par le renouvellement des contrats de transfert de gestion.



Les analyses du cadre juridique réalisées ont permis au gouvernement de lancer une refonte de l'ordonnance n° 60-126 fixant le régime de la chasse, de la pêche et de la protection de la faune afin de consolider le modèle de gestion durable de la faune sauvage.



Avec le soutien de



Financé par
l'Union européenne

Partenaire national



©FAO, 2023
CC-BY-NC